

INSCRIPTION SCOLAIRE

PETITE SECTION / CP / NOUVEAUX ÉLÈVES

1 PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Créer un compte (si vous n'en avez pas déjà un) sur le PORTAIL FAMILLE : <https://montrabe.portail-familles.app/>

Ajouter l'enfant concerné dans la partie "MES ENFANTS"

Faire la pré-inscription en ligne sur le PORTAIL FAMILLE dans la partie "MES PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES", en cliquant sur "Nouvelle Pré-inscription".



2 TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS

Déposer les justificatifs ci dessous dans la partie "MES DOCUMENTS":

- Copie de la pièce d'identité d'un responsable légal
- Copie du livret de famille (pages "parents" et "enfant")
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés



3 CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le POINT FAMILLE vous envoie par mail le certificat de scolarité de l'enfant dès que le dossier est COMPLET avec les informations pour la prise de RDV avec la directrice de l'école.

4 RDV AVEC L'ÉCOLE

Le responsable légal prend RDV avec la directrice de l'école via le lien Doodle envoyé par le POINT FAMILLE.

Préparer les documents pour ce RDV :

- Certificat de scolarité délivré par mail par le Point Famille
- Certificat médical de vaccinations à jour (ou copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant)
- Copie des pages parents et enfant du livret de famille
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant
- tout autre document nécessaire (PAI, notification MDPH, attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'intégralité de l'année scolaire...)

VOTRE ENFANT EST DÉSORMAIS INSCRIT À L'ÉCOLE !



5 RÉSERVATION ALAE ET CANTINE

Pour inscrire votre enfant à l'ALAE et au restaurant scolaire, vous devez transmettre numériquement sur votre compte du PORTAIL FAMILLE les documents suivants :

- Assurance scolaire de l'année 2023 / 2024
- Impôts 2023 (à fournir au plus tard le 15/09/2023)
- Attestation CAF de janvier 2023
- PAI ou notification MDPH si l'enfant est concerné
- Copie du jugement de garde en cas de séparation ou divorce

Réservation possible à partir du 17/07/2023 sur le PORTAIL FAMILLE